

1649 Februar 4., Lyon

A

NEUIGKEITEN¹ [IM ZUSAMMENHANGE MIT DER FRONDE, WIE SIE DER FRANZ. AMBASSADOR JEAN DE LA BARDE DEM ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN ZUGEHEN LIESS]

"hier au soir est arrivé icy un Courrier de S.^t Germain[-en-Laye] qui a apor-
té express la declaration du Roy [L u d w i g s XIV.] pour la faire publier
en ceste ville, là où l'on comande au Parlement de Paris & aux Princes [u.a.
Armand de Bourbon, le Prince de C o n t i, gemeint] & seigneurs qui sont
dans Paris qu'ilz ayent a se retirer de Paris, & aller a S.^t Germain dans
trois Jours au Contraires qu'ils seront declarés criminels de leze Ma.^{te} &
toutes leurs maisons mis en cendre leurs biens confisques, Plusieurs ont re-
ceu lettres particulieres disants que le Parlement est entierement resolu de
se deffendre & qu'il arrive ce qu'il voudra Jls n'ont point faulte de vivres
& argent encore moings en soldats tous les Jours ils montent en garde ...
[20 000] hom[m]es & tienent ... [20 000] hommes de pied & ... [10 000] che-
vaux en solde pour faire des sorties [- Paris war von königlichen Truppen
blockiert! -], en cas de necessité ils pourront avoir ... [100 000] hom[m]es
en armes, Encores qu'on les menasse de beaucoup de troupes qu'on faira venir
d'Allemagne [=deutsche Kriegsknechte] ils n'ont pas grand peur: M [Henri II]
le duc [d'Orléans-]l o n g [u] e v i l l e est en Normandie, on dit qu'il a
2000 chevaux ou gentilshommes bien montes & que toute la Province [- Longue-
ville war Gouverneur der Normandie -] est a sa devotion, s'estant declare
pour le party du Parlement. M.^r d u l i e u maistre de la Poste [zu Lyon]
fust hyer sur la place du change & fist scavoir a tous les Marchands qu'il
auroit receu Ordre du Roy qui leur ... [?]² voir sur ladicte place qu'il ne
doibt plus envoyer ny Courrier ny Messenger dans Paris avec des lettres Jus-
ques a autre Ordre a peine de perdre sa charge, on a aussy deffendu a tous
les Marchands & autres de ne plus rien escrire a Paris a prix de la vie, de
sorte que le Commerce & Correspondence demeurera en suspense, Car les derniers
lettres de Paris pour Lion ont este ... [arrêtées] en chemin & furent por-
té[e]s a S.^t germain:

M.^r [Louis II de Bourbon] le Prince [de C o n d é] a ... [4000] hommes a
S.^t denys qui font des tres grands dommages autour de Paris saccagent tous
les villages & les maisons de plaisence tout nest: M.^r [le duc César] de
V e n d o s m e est aussy arrivé dans Paris, ceux de la ville n'ont point

encores fait des sorties remarquables, c'est une consideration qu'ils ont plus d'intention sur S.^t germain en laye que en d'autres endroits:
 Rouen s'est declaré aussy pour le Parlement mais le Chasteau tient encores pour le Roy. M.^r [Philippe] de la Motte [=L a M o t h e - H o u d a n - c o u r t] est allé de ce coste la J l espere de se rendre Maistre du chasteau & le gouverner. Ces Jours passes sont arrivés icy avec le Messager ... 15 hommes lionnois venants de Paris ils sont sortis avec grand peine & permission du Parlement de ladicte ville sans armes & seulement de l'argent pour la simple despence en chemin lesquels aportent que la Paix du duc C h a r - l e s [IV. von Lothringen] est faicte avec le Roy, & que toute la Lorraine ne luy sera rendue excepté Nancy dans trois ans: ledict duc doibt bailler au Roy ses troupes ... [15 000] hommes: mais on dict qu'il n'a pas ... [6000] effectifs:
 Les Ecclesiastiques avec [Charles de Valois] le duc d'A n g o u l e s m e travaillent fort pour apaiser ces troubles."

1) Vermutlich waren die besagten Neuigkeiten primär für den franz. Ambassadoren bestimmt, der sie dann unredigiert an Zurlauben weiterleitete.

2) *pour luy*

Kopie, von B e a t II. Zurlauben - AH 62, 302 - Blatt 302^V leer

166

1649 März 6., Saint-Germain[-en-Laye] A
 NEUIGKEITEN¹ [IM ZUSAMMENHANGE MIT DER FRONDE, WIE SIE DER FRANZ. AMBASSADOR JEAN DE LA BARDE DEM ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN ZUGEHEN LIESS]

"Hier Mess.^{rs} les Deputéz de la Cour sont partys d'icy pour aller à Ruell [=Rueil] traicter de la Paix de Paris, Avecque Mess.^{rs} les Deputéz du Parlement [de Paris] Ceux du Roy [L u d w i g XIV.] sont les Princes de sang [u.a. Louis II de Bourbon, le Prince de C o n d é], Mons.^r le Cardinal [Jules M a z a r i n], mons.^r le Chancelier [Pierre III S é g u i e r], mons.^r [Charles de La Porte, le Duc] de la meslleraie [=M e i l l e r a y e, Surintendant des Finances], mons.^r [Henri-Auguste de Loménie, le Comte] de B r i è n n e [Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères], mons.^r [Michel] l e T e l l i e r [Secrétaire d'Etat à la guerre] & [Louis Barbier, dit